



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 21 avril 2020, à 17 h 00, par voie de visioconférence.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Pierre Poirier, maire
Monsieur Michel Bédard, conseiller
Monsieur Jean Simon Levert, conseiller
Monsieur Alain Lauzon, conseiller
Monsieur André Brisson, conseiller
Madame Carol Oster, conseillère
Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Gilles Bélanger, directeur général
Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

RÉSOLUTION 10562-04-2020
OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 15 avril 2020 le décret numéro 460-2020 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 24 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ACCEPTER QUE la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Poirier, la séance spéciale est par conséquent ouverte à 17 heures.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10563-04-2020
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :



No de résolution
ou annotation

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
4. Demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation du terrain situé en face du viaduc du Mont Blanc et abrogation de la résolution 10515-03-2020
5. Autorisation d'octroyer de gré à gré un contrat pour la réfection du barrage du lac Colibri
6. Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-003 visant la construction d'un bâtiment accessoire commercial et la rénovation de la façade principale du commerce sur la propriété située au 1517, route 117, lot 5 414 452 du cadastre du Québec
7. Signature d'une lettre d'entente avec le syndicat concernant la modification de l'horaire du service des travaux publics afin de permettre la continuité des mesures mises en place liées à la pandémie du Coronavirus
8. Autorisation de signature du contrat avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol plus volet 2
9. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10564-04-2020
APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés numéro 350-04-2020 du 20 mars au 16 avril 2020 totalise 620 047.29\$ et se détaille comme suit :

Chèques:	14 715.46\$
Transferts bancaires :	514 256.98\$
Salaires du 20 mars au 16 avril 2020:	91 074.85\$

Total : **620 047.29\$**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'APPROUVER la liste des déboursés portant le numéro 350-04-2020 ainsi que la liste des salaires du 20 mars au 16 avril 2020 pour un total de 620 047.29\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 10565-04-2020

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LA
RÉHABILITATION DU TERRAIN SITUÉ EN FACE DU VIADUC DU MONT BLANC ET
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 10515-03-2020**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à la réhabilitation du terrain situé devant le viaduc au Mont Blanc, portant le numéro de lot 5 413 637 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement*, exige l'émission préalable d'un certificat d'autorisation par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour effectuer des travaux dans la rive et le littoral.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER Madame Milaine Richer-Bond à signer, au nom de la Municipalité, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de *la Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de *la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet de réhabilitation du terrain situé en face du viaduc du Mont Blanc ;

D'AFPECTER la somme de 2 698.32 \$ du surplus libre pour payer les frais reliés à cette demande ;

D'AUTORISER le paiement de la somme de 692 \$ à l'ordre du ministère des Finances pour la demande de certificat d'autorisation en vertu *la Loi sur la qualité de l'environnement* ;

D'AUTORISER le paiement de la somme de 2 006.32 \$ à l'ordre du ministère des Finances pour la demande de certificat d'autorisation en vertu *la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

D'ABROGER la résolution numéro 10515-03-2020.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10566-04-2020

**AUTORISATION D'OCTROYER DE GRÉ À GRÉ UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU
BARRAGE DU LAC COLBRI**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'octroyer un contrat pour la réfection du barrage du lac Colbri ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce contrat est estimé entre 50 000 \$ et 100 000 \$, incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 271-2019 sur la gestion contractuelle prévoit que la Municipalité peut octroyer de gré à gré un contrat entraînant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil établi par un règlement adopté en vertu du premier paragraphe de l'article 938.3.1.1 du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 5 du règlement numéro 271-2019 sur la gestion contractuelle, le conseil doit donner son autorisation pour l'octroi de gré à gré d'un contrat qui comporte une dépense de 50 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil établi par un règlement adopté en vertu du premier paragraphe de l'article 938.3.1.1 du *Code municipal*.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :



No de résolution
ou annotation

D'AUTORISER le directeur des travaux publics et des services techniques à effectuer les démarches visant l'octroi d'un contrat de gré à gré pour les travaux de réfection du barrage du lac Colibri.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10567-04-2020

DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-003 VISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE COMMERCIAL ET LA RÉNOVATION DE LA FAÇADE PRINCIPALE DU COMMERCE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1517, ROUTE 117, LOT 5 414 452 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au *service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Constant Levert, mandataire pour 9019-0786 Québec inc. en faveur d'une propriété située au 1517, route 117, lot 5 414 452 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone I-758, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 003 : corridor touristique de la route 117 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent l'ajout d'une serre double avec structure en acier galvanisé recouvert d'une toile durant l'été, la façade faite de polycarbonate translucide, d'une section de mur végétal et d'une porte coulissante pour l'accueil ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent également la rénovation de la façade des serres existantes en retirant le bois vert et en le remplaçant par du bois de grange tout en concevant l'enseigne Botanix écriture verte sur fond blanc ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent finalement la rénovation de la façade de l'abri à palette en la peignant gris foncé et en ajoutant un treillis métallique pour l'installation de plantes grimpantes ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les objectifs du P.I.I.A.-003 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 2388-03-2020, recommande au conseil municipal d'approuver le P.I.I.A. associé à la demande de permis de construction en faveur de la propriété située au 1517, route 117, le tout tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'APPROUVER le P.I.I.A. associé à la demande de permis de construction en faveur de la propriété située sur au 1517, route 117, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10568-04-2020

SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'HORAIRE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS AFIN DE PERMETTRE LA CONTINUITÉ DES MESURES MISES EN PLACE LIÉES À LA PANDÉMIE DU CORONAVIRUS

CONSIDÉRANT la situation actuelle au Québec concernant la pandémie liée au Coronavirus ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû prendre des mesures afin de limiter la propagation du Coronavirus et pour protéger ses employés ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité en tant qu'employeur souhaite mettre en place un horaire pour éviter que tous les employés cols bleus travaillent tous en même temps afin de faciliter la distanciation sociale ;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré (CSN) est d'accord avec cette proposition.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer la lettre d'entente numéro 39 concernant la modification de l'horaire considérant la pandémie liée au Coronavirus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10569-04-2020

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS – CLIMATSOL PLUS VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière de la Municipalité dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés ClimatSol-Plus volet 2 pour la réhabilitation du terrain au Viaduc Mont Blanc a été retenue ;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière doit faire l'objet d'une entente contractuelle avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol Plus volet 2.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10570-04-2020

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard de lever la présente séance spéciale à 17h08.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Gilles Bélanger
Directeur général et secrétaire-trésorier



**No de résolution
ou annotation**

